



---

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Lors de sa séance qui sera tenue à compter de 18 h 30 le 28 avril 2026, le conseil municipal se prononcera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

<b>Emplacement :</b>	<b>Lot 3 091 785 du cadastre du Québec, rue Matton (L'Acadie)</b>
<b>Objet de la demande :</b>	Le projet vise à permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication atteignant une hauteur de plus de 12 mètres par rapport au niveau du sol adjacent.

Cette séance du conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 188, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Toutes les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec  
Ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2026

(S) Pierre Archambault  
Greffier, avocat, MBA